



TÉMOIGNAGES d'employeurs d'apprentis

CONDITION D'INSCRIPTION

L'inscription au CFA de l'apprenti(e) est effective dès réception de la copie du contrat d'apprentissage que l'employeur se procure auprès de la Chambre de Commerce ou de la Chambre des Métiers (selon registre auquel il est inscrit).

ACCUEIL AU CFA DE LA VILLE DE LORIENT

Pour l'information sur l'apprentissage et les modalités administratives du contrat :
M^{me} Dehaene Gloria (sur RDV uniquement)
au 02 97 35 31 83 - gdehaene@mairie-lorient.fr

Pour l'information aux entreprises :
M^{me} Céline Parat (sur RDV uniquement)
au 02 97 35 31 88
cparat-yeghiayan@mairie-lorient.fr

HEURES DE COURS :

du lundi au jeudi de 8h à 11h45
et de 13h15 à 17h et le vendredi de 8h à 12h50
Les formations en alternance sont organisées sur une période de 39 semaines (de sept. à juillet) :

CAP :

2 semaines en entreprise / 1 semaine au CFA

BP Préparateur en pharmacie :

2 semaines en entreprise / 1 semaine au CFA

MC Maintenance des systèmes embarqués automobiles :

1 jour par semaine au CFA

CQP : 1 jour par semaine au CFA

Bac pro :

2nd professionnelle :

2 semaines en Entreprise / 1 semaine au CFA

1^{er} et Terminale du Bac Pro Electrotechnique et Bac Pro Maintenance Véhicules option B : transport routier

2 semaines en Entreprise / 2 semaines au CFA

1^{er} et Terminale du Bac Pro Commerce :

1 semaine en Entreprise / 1 semaine au CFA

Jean Yvard - PDG Entreprise Metal Design Lorient

.....« On voit très vite l'implication et l'état d'esprit des jeunes, mais on est tolérants. Au départ, on n'attend pas un rendement immédiat, car on sait qu'à 16 ans, on change beaucoup. On voit arriver des gamins, qui se transforment en adultes, qui changent de physique, mais aussi d'état d'esprit. Nous prenons chaque année deux ou trois apprentis ».....

« Notre optique est de créer un vivier de personnes compétentes qu'on pourra éventuellement embaucher plus tard ».....

Philippe Tressard - PDG Entreprise Daëron - Lorient

.....« Nous favorisons le secteur du bassin lorientais. Tous nos apprentis viennent du CFA, nous trouvons normal de le soutenir. L'apprentissage nous permet d'avoir des jeunes qui s'intègrent à la vie et au fonctionnement de l'entreprise, que nous formons à notre manière de travailler, à un esprit 'maison' ».....

« Avec les apprentis, il faut être très à l'écoute, on cerne vite ceux qui veulent apprendre. Quand ils sont mûrs, on leur donne des responsabilités pour les tester ».....

« Parmi nos chefs d'équipe, nous avons d'anciens apprentis. La formule permet la transmission, la pérennité de l'entreprise ».....



Reprographie municipale de Lorient - Janvier 2017

Centre de Formation d'Apprentis de la Ville de Lorient

L'apprentissage Un choix gagnant



> Electrotechnique

> Automobile Poids lourds

> Poissonnerie

> Pharmacie



L'APPRENTISSAGE : mode d'emploi

L'APPRENTI(E) :

Qui peut être apprenti(e)?
Tout(e) candidat(e) âgé(e) de 16 à 30 ans révolu.

Le jeune apprenti doit avoir 16 ans au moins. Toutefois, les jeunes âgés d'au moins 15 ans au cours de l'année civile peuvent souscrire un contrat d'apprentissage s'ils justifient avoir accompli la scolarité du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire ou avoir suivi une formation prévue à l'article L. 337-3-1 du code de l'éducation (dispositif d'initiation aux métiers en alternance - DIMA -)

A titre dérogatoire un(e) salarié(e) reconnu(e) travailleur(se) handicapé(e) d'au moins 16 ans sans limite d'âge, a aussi le droit à l'apprentissage. Chaque demande fera l'objet d'une étude personnalisée et d'une attention particulière. L'apprenti(e) est un(e) salarié(e) de l'Entreprise dès la signature du Contrat d'Apprentissage conclu avec l'employeur.

LE CONTRAT :

C'est un contrat de travail particulier qui permet au jeune **d'acquérir une qualification professionnelle** validée par un diplôme technologique ou professionnel de l'Education Nationale tel que le CAP, BAC PRO, BP, MC, BTS, jusqu'au diplôme d'ingénieur...

Le Contrat d'Apprentissage doit être signé **3 mois avant ou 3 mois après le début de la formation au CFA.**

La période d'essai du contrat d'apprentissage :

Pour tous les contrats débutant à partir du 19 août 2015, la période d'essai passe à 45 jours et elle s'apprécie désormais uniquement sur la durée passée dans l'entreprise.

LA FORMATION :

Le Contrat d'Apprentissage **associe en alternance une formation pratique en Entreprise et un Enseignement Général et Technologique dispensé au CFA** par des Formateurs(rices) qualifié(s). Un(e) Apprenti(e) passe entre un quart et la moitié de son temps en cours au CFA (soit une semaine sur trois, soit une

semaine sur deux selon le diplôme préparé). **L'apprenti(e) prépare les mêmes examens que les élèves des établissements qui dispensent un enseignement à plein temps (lycées professionnels ou technologiques, IUT...).**

Le temps de formation au CFA est inclus dans le temps de travail.

Chaque apprenti(e) est suivi(e) en Entreprise par un(e) formateur(rice) du CFA.

La Formation au CFA est gratuite pour l'apprenti(e).

MÉTHODES ET OUTILS :

La recherche de l'employeur doit être entreprise le plus tôt possible par chaque candidat(e). La démarche de candidature spontanée auprès des employeurs reste vivement recommandée.

N'hésitez pas à consulter sur notre site internet notre guide «*Trouver son entreprise pour un apprentissage.. préparez vous !*».

Le candidat peut également consulter le site <http://www.bretagne-alternance.com/> ou celui du pôle emploi <https://candidat.pole-emploi.fr/candidat/rechercheoffres/alternancecontrats>.

Le CFA vous communiquera toute information utile pour vous aider dans votre recherche d'employeur.

Il est important de déposer votre candidature en ligne sur notre site internet dès le mois de mars afin que le CFA puisse vous transmettre par mail ses offres d'apprentissage.

AIDES FINANCIÈRES :

Elles sont attribuées par le Conseil Régional de Bretagne, sous certaines conditions aux employeurs et aux apprenti(s) voir guide pratique de l'apprentissage site internet : www.region-bretagne.fr

Le Conseil Départemental du Morbihan peut également attribuer une bourse aux apprentis sous certaines conditions de ressources.

12 diplômes + 1 titre professionnel

en apprentissage ou/et en formation continue

SECTEURS	FORMATIONS	ou App Fc	DIPLÔMES				Titres professionnels
			Niveau V		Niv. IV		Niv. IV
			CAP	MC	BP	BAC PRO	CQP
Alimentaire	Poissonnier/Écailler/Traiteur	App				●	
Automobile et camions	Maintenance véhicules option A : voitures particulières	App	●				
	Maintenance véhicules option B : véhicules de transport routier	App	●			●	
	Maintenance des systèmes embarqués automobile	App		●			
Commerce	Vente spécialisée option alimentaire (A)	App	●				
	Vente spécialisée, option produits d'équipement courants (B)	App	●				
	Commerce	App				●	
Chaudronnerie Industrielle	Réalisation en chaudronnerie industrielle	App	●				
Électrotechnique	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	App				●	
Pharmacie	Préparateur en pharmacie	App				●	
	Conseiller(ère) en dermo-cosmétique pharmaceutique	Fc					●
Restauration	Agent polyvalent de restauration	App	●				
Totaux par diplôme			6	1	1	4	1

CAP = Certificat d'Aptitude Professionnelle
Bac Pro = Baccalauréat Professionnel en 2 ou 3 ans
CQP = Certificat de Qualification Professionnelle
App ou Fc = Apprentissage ou Formation continue

Réforme du Bac Pro

Diplôme en 3 ans après une classe de 3^e // Diplôme en 2 ans après un CAP

Toutes nos formations sont accessibles aux travailleurs handicapés

